

**RÈGLEMENT
2019-2022**

Appel régional à candidatures ouvert jusqu'au 15 novembre 2019

1. LA COMMISSION RÉGIONALE D'EXPERTS DE LA DIRECTION REGIONALE MOYEN-ORIENT DE L'AUF

Par délégation du Conseil scientifique, la commission régionale d'experts est un organe consultatif qui participe à la définition et à la cohérence des orientations stratégiques de la politique scientifique régionale dont l'élaboration et la mise en œuvre, tant fonctionnelles qu'opérationnelles, relèvent de la direction régionale de l'Agence universitaire de la Francophonie au Moyen-Orient (AUF).

La commission régionale d'experts participe également à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale, notamment à travers des recommandations sur l'évaluation initiale des projets régionaux et inter-régionaux. L'évaluation, à mi-parcours ou finale, des projets régionaux comme inter-régionaux reste du ressort du Conseil scientifique.

La commission régionale d'experts est composée de deux catégories de membres :

- **les membres de droit** qui sont les membres du Conseil scientifique de l'AUF de la région du Moyen-Orient.
- **les experts associés** qui ne sont pas membres du Conseil scientifique sont appelés à siéger à la commission régionale d'experts pour les champs disciplinaires non couverts par les membres de droit.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sont éligibles à répondre à cet appel **les enseignants(e)s-chercheur(e)s en activité dans les universités membres de l'AUF dans la région du Moyen-Orient** (Arabie Saoudite, Chypre, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Iraq, Iran, Jordanie, Liban, Pakistan, Palestine, Soudan, Syrie, Yémen).

Le (la) candidat(e) doit :

- être francophone
- être rattaché (e) à un établissement membre de l'AUF
- être titulaire d'un doctorat et pouvoir justifier d'une carrière scientifique active
- pouvoir participer aux réunions de la commission régionale d'experts lorsque le Directeur régional en fait la demande, par visioconférence ou en présentiel.
- pouvoir contribuer à l'expertise des dossiers.

3. SELECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures sont transmis à la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF. Après examen de la recevabilité, la sélection des experts associés est faite par le directeur régional en concertation avec le/la Président (e) de la CRE.

Outre la qualité scientifique et académique du dossier, la sélection des candidat(e)s tient compte de la diversité disciplinaire, des champs d'expertise et de la représentativité géographique sur la base des critères suivants :

- L'équilibre des établissements et pays membres de la Direction régionale Moyen-Orient parmi les experts associés et membres de la CRE. Les candidat(e)s issu(e)s des pays pas ou peu représentés à la CRE seront privilégié(e)s;
- L'équilibre des membres et experts par genre;
- L'équilibre des membres et experts par disciplines scientifiques représentées;
- avoir une très bonne connaissance des systèmes universitaires présents dans la région et de leurs spécificités;
- avoir exercé des responsabilités dans le pilotage de projets de formation ou de recherche;
- avoir une expérience de la coopération régionale et internationale.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront informé(e)s par courrier électronique.

Ces derniers seront appelé(e)s à évaluer des dossiers et/ou à siéger à la commission de 2020.

4. DUREE ET NATURE DU MANDAT

Les experts associés sont recrutés pour un mandat de trois ans (2019-2022) du 7 novembre 2019 au 7 novembre 2022.

Les membres de la commission régionale d'experts sont recrutés sur leur compétence individuelle et ne représentent ni leur établissement d'enseignement supérieur, ni leur État. Ces membres s'engagent également, dans les activités qui leur sont confiées, au respect des règles d'impartialité, d'objectivité et d'indépendance. Les membres de la commission régionale d'experts s'engagent enfin à respecter strictement les règles de confidentialité.

Les membres de la CRE doivent être personnellement présents aux réunions et ne peuvent pas se faire représenter.

Le Directeur régional Moyen-Orient peut, pour compléter le panel d'experts associés, procéder à de nouveaux recrutements à tout moment, après avis des membres de droit de la CRE et en concertation avec le/la Président(e) de la CRE. Ces recrutements exceptionnels se font de manière individuelle sans appel à candidatures.

5. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit obligatoirement être envoyé à la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF le 15 novembre 2019 au plus tard à l'adresse suivante : moyen-orient@auf.org

Pour être complet le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature dûment complété, signé et cacheté par la plus haute autorité de l'établissement de rattachement ou son représentant (recteur, président, directeur de l'établissement, vice-recteur, doyen);
- un curriculum vitae actualisé et de préférence en français
- une lettre de motivation
- une liste de publications
- une attestation justifiant le rattachement du candidat à un établissement membre de l'AUF

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être traduites en français. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement son rejet.

Pour toute information complémentaire, écrire à moyen-orient@auf.org